

MAISON COUR ET JARDIN.

Paris - MAISON COUR ET JARDIN. Etude de M. LEMESLE, avoué à Paris, rue de Seine, 48.

PROPRIÉTÉ RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN.

Paris - PROPRIÉTÉ RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN. Etude de M. ENNE, avoué à Paris, rue Richelieu, 13.

MAISON ET TERRAIN.

Paris - MAISON ET TERRAIN. Etude de M. ESTIENNE, avoué à Paris, rue Ste-Anne, 34.

MAISON DU HAUT-MOULIN.

Paris - MAISON DU HAUT-MOULIN. Etude de M. CASTAIGNET, avoué, rue de Hanovre, 21.

4 MAISONS ET TERRAINS.

Paris - 4 MAISONS ET TERRAINS. Adjudication, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le 7 février 1849.

2 MAISONS

Paris - 2 MAISONS et corps de bâtiment à Belleville. Etude de M. BILLAULT, avoué à Paris, rue du Marché Saint-Honoré, 3.

DEUXIÈME LOT: 17,000. TROISIÈME LOT: 8,000.

Total: 45,000 fr. S'adresser pour les renseignements: A M. BILLAULT et M. Gracien, avoués à Paris. (8806)

FERME.

Etude de M. Maxime ECOUTIN, avoué à Châlons-sur-Marne, y demeurant, rue Petite-Etape, 8.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

Beauvais - MAISONS à Ponchon, dont une à usage de Fabrique de Carreaux de Faïence; Ecurie et trois Pièces de Terre.

Et de la pleine propriété de

1° Une autre Maison, Bâtimens d'habitation et d'exploitation à usage de FABRIQUE DE CARREAUX DE FAÏENCE, Cour, Jardin, Circonstances et Dépendances, sis à Roye, commune dudit Ponchon, sur la mise à prix de 8,000 fr.

2 USINES A LA VILLETTE.

Etude de M. NOURY, avoué à Paris, rue Cléry, 8. Vente aux enchères, le jeudi 8 février 1849.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

AVIS. Le conseil d'administration renouvelle l'avis déjà donné à chacun de MM. les actionnaires du chemin de fer de Paris à Strasbourg que le versement de 25 fr. par action, annoncé le 12 août 1848, doit être effectué à la caisse de la compagnie du 1er au 20 février prochain.

effectué à la caisse de la compagnie du 1er au 20 février prochain. Une somme de 4 fr. 20 c. par action, représentant les intérêts du deuxième semestre 1848, sera déduite du montant du versement, qui se trouvera ainsi réduit à 20 fr. 80 c.

GRANDE BAISSE DE PRIX. CHAPELLERIE PARISIENNE.

160, r. Montmartre, au coin de la r. des Jeuneurs. Il manquait entre le quartier de la Bourse et celui du grand commerce une MAISON DE CHAPELLERIE pouvant offrir, à des prix surprenants de bon marché, les modèles les plus nouveaux, des qualités éprouvées et un choix immense.

EMPLOIS. On demande des directeurs et agents d'assurances.

20 FR. CHAPEAUX DE VELOURS DE SOIE. Maison AIMÉE HENRY, 18, r. Basse-du-Rempart.

INJECTION TANNIN, 3f., et ROB contre la syphilis.

ROB BOYEAU-LAFFEYEUR pour guérir en secret les dartres, syphilis, etc. Rue Richer, 12. (1363)

Traitement VÉGÉTAL pour guérir les maladies secrètes.

Ph. r. du Roule, 11, près celle de la Monnaie.

Aux Mères de Famille.

Un répertoire riche en documents précieux offre aux Dames un choix de bons partis avec de brillants avantages. (A-FRANCHI).

34 bis, rue d'Enghien. 24^e année.

M. DE FOY, Négociateur en MARIAGES.

La PATE pectorale et le SIROP pectoral de DÉGÉNÉTAIS, pharmacien, ont acquis une réputation européenne. Le principe qui en fait la base offre des propriétés incontestables, et personne n'ignore les heureux résultats de son application dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon (fluxions de poitrine, phthisie, rhumes, toux, coqueluches).

EAU DE BOTOT.

AVIS AUX NOMBREUX AMATEURS DE LA VÉRITABLE EAU DE BOTOT balsamique spiritueuse pour la conservation et l'entretien des dents et des gencives.

AVIS AUX ACTIONNAIRES. SOCIÉTÉ DE REMORQUAGE.

Remorquage à l'article 11 des statuts de la Société de Remorquage CH. DELAGNEAU et C^e, l'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le jeudi 1er février prochain, à une heure, au siège social, boulevard Beaumarchais, 2.

VINAIGRE AROMATISÉ DE JEAN-VINCENT BULLY.

La vogue de ce vinaigre, dont les propriétés sont bien supérieures à l'eau de Cologne, a fait surgir une foule d'imitations que nous devons signaler au public.

PAPIER CAUTÈRE.

RUE DAUPHINE, 38. - Son action adhésive et sa propriété adoucissante l'ont fait apprécier depuis 70 ANS. Il a résisté à toute contrefaçon. Bien préférable aux cataplasmes rafraîchissants. Pour 200 PANSEMENTS, 1 fr. 50. (1587)

AVIS.

Par décision du Tribunal de commerce, en date du 15 janvier, les insertions relatives aux Sociétés commerciales et aux Faillites doivent être insérées, pendant l'année 1849, dans la Gazette des Tribunaux, le Droit et les Petites-Affiches.

RHUMES.

CATARRHES, coqueluches, grippe, ENROUEMENS, etc. Prendre un morceau de PATE de NAFÉ chaque fois que l'on éprouve le besoin de tousser ou d'expectorer.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

AVIS DIVERS.

MM. les actionnaires de la Société des Hauts-Fourneaux du Nord sont informés que les intérêts du deuxième semestre de 1848 sont payés à Valenciennes, chez MM. E. LEFÈVRE et C^e, banquiers.

SEPARATIONS.

Du 10 janvier 1849: Séparation de biens entre Caroline-Georgette POISSONNET et Auguste-Fidèle Edme JEAN-DEL, à Paris, rue du Hasard-Richelieu, 4. - Alexis SAINT, avoué.

AVIS.

Par acte sous seings privés, en date à Paris du 12 janvier 1849, enregistré, MM. Jean-Baptiste GROULT, fabricant de tubes en cuivre, demeurant à Paris, rue Lavoisier, 1.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers: